



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SERRIÈRES-DE-BRIORD, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel BÉGUET, Maire.

Présents : Valérie BERNARD, David RENAUD, Denise VOLLAT, Thierry LADREYT, Mohammed BARBOUCHA, Serge BOURDIN, Tom CHRISTIN, Christine CHURY, Sandrine MARILLET, Pierre MENUT, Mathieu MONTESINOS, Corinne SABONNADIÈRE

Absente représentée : Laure DE FILPO donne pouvoir à Thierry LADREYT

Absente : Bérangère LUCI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus. Tom CHRISTIN est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 JUIN 2021

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 10 juin 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-07-01 – RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET TARIFICATION APPLIQUÉE AUX USAGERS DU SERVICE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 février 2021 autorisant la dissolution du SPANC du SIABVA, dissolution qui a été entérinée par arrêté préfectoral en date du 15 avril 2021.

La compétence SPANC est désormais exercée par la commune, aussi il convient désormais que le conseil municipal adopte un règlement d'assainissement et qu'il fixe les tarifs applicables aux usagers.

Monsieur le Maire propose d'adopter le règlement dont il fait une lecture au conseil municipal, et dont le document se trouve annexé à la délibération.

Concernant la tarification à appliquer aux usagers, il propose de reprendre les tarifs qui étaient ceux du SPANC du SIABVA afin de ne pas introduire de discontinuité avec ce qui était pratiqué par le SIABVA.

Les tarifs proposés sont les suivants :

| | |
|---|--------------------------|
| Contrôle périodique de bon fonctionnement | 47 € par an |
| Contrôle périodique de bon fonctionnement - Toilettes sèches | 15 € par an |
| Contrôle diagnostic dans le cas d'une vente | 94 € par contrôle |
| Contrôle d'une installation neuve ou réhabilitée | |
| - Contrôle de conception | 70 € par contrôle |
| - Contrôle de bonne exécution | 50 € par contrôle |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à 14 voix POUR, le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Il adopte également les tarifs suivants :

| | |
|--|-------------------|
| ✓ Contrôle périodique de bon fonctionnement | 47 € par an |
| ✓ Contrôle de bon fonctionnement – Toilettes sèches | 15 € par an |
| ✓ Contrôle diagnostic dans le cas d'une vente | 94 € par contrôle |
| ✓ Contrôle de conception d'une installation neuve | 70 € par contrôle |
| ✓ Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve | 50 € par contrôle |

DELIBÉRATION N° 2021-07-02 – BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE

La 1^{ère} Adjointe précise que suite au problème de bruit évoqué lors de la réunion de la commission cantine, un devis d'un montant de 16 200 €, pour la correction acoustique a été validé. Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2021, une opération de virements de crédits est nécessaire afin de régulariser la situation de certains chapitres.

| Intitulé | Diminution des crédits alloués | | Augmentation des crédits | |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|
| | Compte | Montant | Compte | Montant |
| Autres bâtiments publics | | | 21318 | 16 200,00 € |
| Installations générales | 2135 | 1 101,00 € | | |
| Constructions | 2313 | 15 099,00 € | | |
| Investissement dépenses | | 16 200,00 € | | 16 200,00 € |
| | Solde | 0,00 € | | |

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve, à 14 voix POUR, les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

DELIBÉRATION N° 2021-07-03 – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE

La 1^{ère} Adjointe rappelle la validation de l'opération pour le changement des huisseries du Groupe Scolaire et la pose de stores solaires. Elle rappelle également qu'une partie du montant de ces travaux avait été budgétée.

Depuis le vote du budget, la Région Rhône Alpes a indiqué, par courrier, qu'une subvention d'un montant de 82 259 € allait être attribuée à la Commune permettant ainsi la programmation de l'ensemble des travaux : changement des huisseries et installation de stores solaires. Cette dépense et cette recette n'étant pas prévues en totalité au budget 2021, une opération de virements de crédits est nécessaire afin de régulariser la situation de certains chapitres.

| Intitulé | Diminution des crédits alloués | | Augmentation des crédits | |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|
| | Compte | Montant | Compte | Montant |
| Bâtiments scolaires | | | 21312 | 137 500,00 € |
| Réseaux de voirie | 2151 | 55 241,00 € | | |
| Investissement dépenses | Solde | 82 259,00 € | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | | | 1322 | 82 259,00 € |
| Investissement recettes | | | | 82 259,00 € |
| | Solde | 0.00 € | | |

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve, à 14 voix POUR, les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

DELIBÉRATION N° 2021-07-04 – EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la Commune d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre les mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît

que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La Commune a sollicité le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre les adaptations nécessaires. Un plan de financement a été transmis par le syndicat, ce plan d'un montant de 3 400 € prévoit une modernisation des armoires électriques et la mise en place d'une horloge astronomique. Monsieur le Maire indique que le plan de financement a été validé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 h 00 à 05 h 00 à compter du 1^{er} septembre 2021 en fonction également de l'installation de l'horloge astronomique. Il charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Une campagne d'information sera lancée auprès de la population.

ORGANISATION DU PIQUE-NIQUE DU 11 SEPTEMBRE 2021

L'idée émise au cours de l'année 2020 d'organiser un pique-nique au Point Vert se concrétisera le samedi 11 septembre 2021.

Les personnes intéressées apporteront leurs déjeuners. La Commune se chargera de fournir le charbon de bois et aura à sa charge l'organisation de l'apéritif.

La mise en place sur le site se fera le jour même, en fin de matinée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission des travaux

Aménagement de la Place de la Mairie

Dans le cadre du projet d'aménagement du Centre-Bourg, de la place de la mairie, du parking de la salle des fêtes, de plateaux piétonniers et d'un cheminement doux, Monsieur le Maire indique qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet ODISSÉE situé à AMBÉRIEU-EN-BUGEY. Ce cabinet est venu récemment pour présenter la phase avant-projet. Cet avant-projet est présenté aux conseillers municipaux.

Commission de la communication

Commission cantine

La commission cantine s'est réunie le jeudi 1^{er} juillet 2021. Au cours de cette

réunion, il a été indiqué que les travaux pour l'amélioration acoustique seront réalisés au cours de l'été.

Des propositions ont été faites par une élue de BRIORD et une représentante des parents de SERRIÈRES. Ces propositions seront étudiées notamment la demande d'extension du préau.

Personnel communal

Service technique – Personnel titulaire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles faite par un agent a été acceptée à compter du 1^{er} août 2021.

Un appel à candidature a été transmis auprès d'une agence intérim pour palier à cette vacance d'emploi.

Un agent sera recruté à compter du lundi 12 juillet et ce jusqu'au 31 août 2021. D'ores et déjà, un agent a été recruté en contrat à durée indéterminée à partir du mois de septembre 2021.

Service technique – Contrat aidé de l'État

Compte tenu des absences répétées de l'agent technique embauché sous contrat aidé, une procédure de licenciement pour faute grave sera engagée à son encontre.

Remplacement d'une tondeuse

Monsieur le Maire indique que d'importantes réparations sont à prévoir pour une tondeuse autoportée. Il informe le Conseil Municipal que la décision a été prise de remplacer cette tondeuse.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises de matériel agricole.

Suite à la réception des devis, le choix s'est porté sur une tondeuse autoportée de marque KUBOTA avec une option « éjection arrière » pour un montant de 23 900 € HT. Une proposition sera faite pour la reprise de la tondeuse en panne.

Projet photovoltaïque sur la Commune

La Compagnie Nationale du Rhône étudie actuellement un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le domaine concédé CNR de la commune.

Dans le cadre de ce projet, une réunion s'est tenue en mairie au cours du mois de juin 2021. Un support de présentation a été remis et la Compagnie Nationale du Rhône proposera une visite du parc photovoltaïque de VILLEBOIS au cours du mois de septembre 2021.

Projet de fusion de communes

Afin d'évoquer le projet de fusion de communes, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été transmis aux Maires de BRIORD et de MONTAGNIEU les invitant à une rencontre, le vendredi 10 septembre 2021.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 03 septembre 2021 à 20 heures